MARCHE GOURMANDE

3ème édition

Dimanche 25 Mars 2018

Organisée par le Foyer Rural du Bruel d'Esclanèdes

- Nouveau Parcours – Nouveau Menu
- Marche limitée à 260 personnes
- 11 km – environ 3h15 (sans pause)
- Départs différés : groupe de 50 personnes toutes les 20'
- Un mail de confirmation d'engagement vous sera envoyé dans la semaine précédant la marche. Ce dernier vous précisera votre horaire de départ
- Accueil des marcheurs à partir de 10h45
- Premier départ à 11h00
- Dans une démarche écologique, tous les marcheurs devront être munis de leurs propres couverts (fourchette, couteau et cuillère)

Menu

Dégustation de jus de fruits et de bières artisanales accompagnées de charcuteries de pays

-

Soupe de légumes

-

Confit de Canard mijoté aux lentilles

-

Fromage du terroir

-

Délices de pommes au miel sur lit de fromage blanc

Pour toutes informations complémentaires :
RN 88 – Le Bruel
48 230. ESCLANEDES
contact@foyer-rural-bruel-esclanedes.fr
07.81.02.96.52

Foyer Rural
Bruel d'Esclanèdes

*RESPONSABLE DE GROUPE : il est **impératif** de remplir toutes les informations demandées pour la bonne validation de l'inscription.*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : ……..

Code Postal : …… Ville : ……..

Téléphone portable *(au moins un par équipe de marcheurs)* :
.....

E-mail : .....

Noms et Prénoms	Ages	Paiement : *de 6 à 12 ans – 10 € plus de 12ans – 16 €*	Mode de Paiement *Chèque à l'ordre du Foyer Rural du Bruel d'Esclanèdes ou Espèces.*
	Total		

Remplir plusieurs bulletins au besoin.

A retourner **avant le 19 Mars 2018** *(dans la limite des places disponibles) avec le règlement de tous les participants inscrits sur la présente feuille à l'adresse suivante :*

Foyer Rural du Bruel d'Esclanèdes, RN 88 Le Bruel, 48 230 ESCLANEDES

/!\ ATTENTION : Tout bulletin d'inscription retourné sans règlement ne sera pas pris en compte.
En cas d'annulation aucune inscription ne sera remboursée.

REGLEMENT

* L'accueil et l'arrivée de la randonnée auront lieu au col de Vielbougue, route indiquée depuis Le Bruel, Barjac. Il est formellement interdit de se garer sur le bas-côté de la route départementale 106, préférez les parkings indiqués.
* Les droits d'inscription s'élèvent à 16 € par personne (10 € pour les 6 à 12 ans). Ils comprennent les différents buffets aux multiples haltes, le gobelet réutilisable ainsi que les frais d'organisation. L'inscription des mineurs est sous la responsabilité des parents.
* La randonnée s'effectue à allure libre, sans aucune forme d'esprit de compétition.
* Les participants respectent l'esprit convivial de la randonnée, le code de la route, les propriétés privées et l'environnement.
* Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de faute d'un participant ou de vol durant la manifestation.
* Les participants acceptent l'utilisation des images à des fins promotionnelles.

J'affirme avoir pris connaissance du règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à : ..... le : ……..

Signature,